

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 14 février 2014  
(convocation du 3 février 2014)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Février Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30  
M. DUPRAT Christophe à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12 h 20  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. QUERON Robert à partir de 10 h 55  
M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 00  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 H 55  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 H 10  
M. SOUBIRAN Claude à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 H 20  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme BREZILLON Anne  
M. BRUGERE Nicolas à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 H 10  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain  
Mme COLLET Brigitte à M. SOLARI Joël à partir de 12 H 20  
M. DAVID Jean-Louis à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25  
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique à partir de 12 H 05  
M. DELAUX Stephan à M. DAVID Yohan à partir de 12 h 20

Mlle DELTIPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11 H 05  
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 10 H 50  
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 H 30  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 H 35  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme LIRE Marie-Françoise  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11 H 40  
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle  
Mme LAURENT Wanda à Mme PIAZZA Arielle  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PARCELIER Muriel à M. BRON Jean-Charles  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 H 15  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne  
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVEYRE Matthieu jusqu'à 10 H 15  
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

### EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Société SGP Bordeaux - Aide de minimis - Décision - Autorisation**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**Présentation de la société SGP Bordeaux**

Créée en 2007, la SAS Filiassur est une société française de courtage, spécialisée dans la conception et la distribution de produits d'assurance pour les particuliers (garanties hospitalisation, assurance dépendances, accident de la vie, perte d'emploi...).

Dès sa création, la société a fait le choix d'axer la commercialisation de ses produits par vente directe (télémarketing) et par vente affinitaire, c'est-à-dire en « marque blanche », pour le compte de grands opérateurs de la grande distribution, de la VPC (vente par correspondance), en s'appuyant sur ses centres d'appels in-shore (la société a déjà implanté en 2008 un centre d'appels de 100 salariés au Havre) et à l'étranger (off-shore) notamment en Tunisie.

Son siège social est localisé à Paris. En 2012, Filiassur a réalisé un chiffre d'affaires en France de près de 17 M€. Le groupe emploie au total 346 salariés, dont 146 en France.

La société connaît un développement croissant depuis sa création, la vente des produits d'assurance a doublé entre 2009 et 2012, pour arriver à près de 55 000 produits d'assurance vendus en 2012. L'année 2013 a vu ses ventes progresser de 45% (près de 80 000 produits d'assurance commercialisés).

Filiassur engage aujourd'hui de nouveaux développements visant à conquérir de nouvelles parts de marché en déployant de nouveaux produits d'assurance, dont la commercialisation sera assurée exclusivement en France. C'est dans ce cadre que Filiassur a créé en février 2013 la société SGP Bordeaux, filiale à 99,97 % de la SAS Filiassur.

SGP Bordeaux est installée à Pessac au sein d'Enora Park, dans des locaux de 1 337 m<sup>2</sup>, totalement adaptés à l'activité de centre d'appels.

L'objectif est de créer sous trois ans 80 emplois, pour un chiffre d'affaires prévisionnel de 1,2 M€ en 2013 et de plus de 4 M€ sous trois ans.

## Programme et plan de financement

Le projet de l'entreprise porte sur un budget total de 8 960 000 € sur trois ans et conduit à implanter la société dans ses nouveaux locaux, à procéder aux aménagements de locaux et à l'équipement du centre d'appel et à procéder au démarrage et au développement de l'entreprise. Ces dépenses seront essentiellement financées sur fonds propres.

L'entreprise prévoit le recrutement sous trois ans de 80 collaborateurs, à temps plein, principalement sur des profils de télévendeurs. SGP Bordeaux souhaite ouvrir ces postes à des salariés de tous horizons, notamment de personnes issues de parcours d'insertion. L'entreprise sollicitera le concours de Pôle Emploi, notamment au titre du dispositif POE (préparation opérationnelle à l'emploi), permettant de mobiliser l'organisation de formations de préparation à la prise de poste et de travailler plus particulièrement sur l'écart entre les compétences d'un candidat et celles requises par le poste.

Une intervention de la communauté urbaine de Bordeaux est sollicitée à hauteur de 30 000 €. Le conseil régional d'Aquitaine est également sollicité à hauteur de 50 000 €.

### Plan de financement

Années	2 013	2 014	2 015
<b>Emplois</b>			
Dépenses	1 156 000	2 983 000	3 660 000
Charges de personnel	851 000	2 137 000	2 595 000
Autres charges décaissables	305 000	846 000	1 065 000
Investissements	361 000	286 000	264 000
Loyer	90 000	258 000	258 000
Aménagement & agencements	120 000		
Mobilier et matériels informatiques	151 000	28 000	6 000
Variation BFR	100 000	60 000	90 000
<b>Total des Besoins</b>	<b>1 617 000</b>	<b>3 329 000</b>	<b>4 014 000</b>

### SGP BORDEAUX

Années	2 013	2 014	2 015
<b>Ressources</b>			
Apports Capital	10 000	-	-
Apports Comptes courants	327 000	-87 000	-162 000
Chiffre d'affaires	1 200 000	3 416 000	4 176 000
Subvention	80 000	-	-
CUB	30 000		
Région	50 000	-	-
<b>Total des Ressources</b>	<b>1 617 000</b>	<b>3 329 000</b>	<b>4 014 000</b>

### Intervention de la Communauté urbaine

La subvention est envisagée dans le cadre du règlement 1998/2006 du 15 décembre 2006 définissant le régime des aides de minimis.

La contribution des collectivités s'élèvera à hauteur de 80 000€, soit 0,89% du budget prévisionnel de l'entreprise, répartie entre elles de la manière suivante : 30 000 € de la Communauté urbaine de Bordeaux et 50 000 € du Conseil régional d'Aquitaine.

L'intervention de la Communauté urbaine de Bordeaux - qui se fait également en application du règlement d'intervention économique - sera conditionnée à l'atteinte des objectifs en matière d'emplois.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### Le Conseil de Communauté,

**VU** les articles 87 à 89 du traité du 25 mars 1957 instituant la Communauté européenne,

**VU** le règlement CE n°1998/2006 du 15 décembre 2006 de la Commission Européenne définissant le régime des aides de minimis,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le règlement d'intervention économique de la Communauté urbaine de Bordeaux.

ENTENDU le rapport de présentation

### **CONSIDERANT**

- qu'il est d'intérêt communautaire de favoriser sur le territoire de la Cub, le développement de l'emploi et des entreprises,
- que le projet induit la création et l'implantation d'une nouvelle entreprise sur le territoire de l'agglomération dans un secteur d'activités qui pèse près de 6 000 emplois,
- que la société prévoit la création de 80 emplois sur trois ans.

### **DECIDE**

**Article 1** : l'attribution à la société SGP Bordeaux d'une subvention de 30 000 € pour la réalisation de son projet de développement est approuvée.

**Article 2** : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée qui définit les modalités de versement de la subvention à la société SGB Bordeaux.

**Article 3** : la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 204, article 20422, fonction 90, CDR BD00 Chap 204 du budget de l'exercice principal en cours, opération 05P098O001, Implantation d'entreprise.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et Républicains s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 février 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
27 FÉVRIER 2014**

**PUBLIÉ LE : 27 FÉVRIER 2014**

M. NICOLAS FLORIAN